

## Conditions générales d'achat de la StarragTornos Group

valables à compter du Juillet 2024

### 1. Généralités

- 1.1. Pour toutes les commandes passées par la société StarragTornos Group SA ou par les entreprises qui lui sont liées («**StarragTornos**»), seules s'appliquent, pendant la durée de la relation commerciale, les présentes conditions générales d'achat («**CGA**»). Les conditions générales de vente du fournisseur ne font pas partie du contrat, même si StarragTornos ne les conteste pas expressément. D'autres conditions de livraison ne s'appliquent que si StarragTornos les a expressément reconnues par écrit. En acceptant la commande, le fournisseur reconnaît la validité exclusive des présentes CGA.
- 1.2. Dans les présentes CGA, aussi bien les livraisons de marchandises que les prestations de travaux et de services sont réputées constituer des livraisons («**livraison**»).
- 1.3. Les présentes CGA s'appliquent également à toutes les livraisons futures du fournisseur, jusqu'à révocation de la part de StarragTornos. Les dérogations convenues ne sont valables que pour les livraisons pour lesquelles elles ont été confirmées par écrit.
- 1.4. Lorsque, dans les présentes CGA, une communication doit être faite par écrit, la preuve sous forme de texte (électronique ou physique) suffit.

### 2. Commandes et conclusion du contrat

- 2.1. Les commandes de StarragTornos sont contraignantes au plus tôt à compter de la passation ou de la confirmation écrite. Les livraisons ne sont effectuées que sur la base des commandes de StarragTornos. Les livraisons effectuées en l'absence de commande écrite ne sont pas reconnues par StarragTornos. Il en va de même pour les modifications ultérieures de la commande.
- 2.2. Si la commande ne comporte pas d'autre délai d'acceptation, le fournisseur doit confirmer la commande par écrit dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de sa réception. Les différences par rapport à la commande doivent être clairement indiquées et sont réputées constituer une nouvelle offre nécessitant la confirmation écrite de StarragTornos.
- 2.3. Le contrat est conclu par l'acceptation valable de la commande ou la confirmation de l'offre («**contrat**»). Sauf accord contraire, les documents suivants font partie intégrante du contrat, dans l'ordre indiqué ci-dessous :
  - Commande de StarragTornos ;
  - les présentes CGA ;
  - les spécifications techniques indiquées dans la commande ;
  - les spécifications et normes générales de StarragTornos.
- 2.4. Le fournisseur garantit qu'il sera en mesure de fournir des pièces de rechange pour les produits livrés pendant une période d'au moins 10 ans à compter de la livraison. Si le fournisseur a l'intention d'arrêter la production de pièces de rechange, il en informera immédiatement StarragTornos et permettra une dernière commande.

### 3. Contenu de la livraison et emballage

- 3.1. Le contenu de la livraison est déterminé par la commande passée par StarragTornos. Les livraisons partielles ou supplémentaires nécessitent l'accord préalable de StarragTornos.
- 3.2. Les dispositifs de protection nécessaires, le certificat d'origine, les instructions de stockage, de montage et d'utilisation, les fiches de sécurité ainsi que les documents relatifs à l'entretien et à la réparation de la livraison doivent être fournis gratuitement avec cette dernière.
- 3.3. StarragTornos est en droit d'utiliser les éventuels logiciels faisant partie de la livraison, y compris la documentation, pour l'utilisation de la livraison conformément au contrat. Le fournisseur contrôle le logiciel avant sa livraison et son installation à l'aide de programmes antivirus appropriés, conformes aux usages du marché et de la branche.
- 3.4. La livraison doit être emballée de manière à éviter tout dommage pendant le transport. Les matériaux d'emballage doivent être utilisés dans la mesure nécessaire pour atteindre cet objectif. Seuls des matériaux d'emballage respectueux de l'environnement peuvent être utilisés et le fournisseur doit se conformer à toutes les lois et dispositions en vigueur en matière de protection et de compatibilité avec l'environnement.

3.5. L'obligation de reprise des emballages par le fournisseur est régie par les dispositions légales. Si, à titre exceptionnel, des emballages sont facturés séparément à StarragTornos, StarragTornos est en droit de renvoyer au fournisseur, en port payé, les emballages qui sont en bon état, moyennant un remboursement de 2/3 du montant indiqué dans la facture.

#### **4. Transport, transfert des risques**

4.1. Sauf disposition écrite contraire, la livraison a lieu après dédouanement, y compris l'emballage, DDP lieu de livraison convenu (INCOTERMS 2020).

4.2. La livraison doit être annoncée à StarragTornos au plus tard avec l'exécution de l'avis d'expédition.

4.3. Le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la livraison est transféré au moment de la remise à StarragTornos au lieu de livraison convenu.

#### **5. Dispositions en matière d'exportation et conformité**

5.1. Le fournisseur est tenu de respecter toutes les exigences des dispositions nationales et internationales en vigueur en matière de douane et de commerce extérieur et d'indiquer sur la confirmation de commande, la facture et le bordereau de livraison toutes les informations dont StarragTornos a besoin pour respecter lesdites dispositions. Les informations en question comprennent notamment le numéro de la liste d'exportation et/ou le numéro ECCN ou le numéro de classification ITAR ainsi que le numéro de marchandise statistique.

5.2. Le fournisseur s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires applicables au produit, y compris les directives européennes (RoHS, WEEE, REACH, directive machines) dans leur version en vigueur, ainsi qu'à remettre à StarragTornos les déclarations du fabricant ou les déclarations de conformité (marquage CE/UL) prescrites en conséquence et les documents correspondants. Les équipements de travail techniques doivent respecter les règles techniques reconnues, les prescriptions en matière de protection du travail et de prévention des accidents et doivent être munis de dispositifs de protection contre les accidents et les maladies professionnelles.

5.3. Le Fournisseur s'engage à respecter les lois de la juridiction applicable et le Code de conduite en matière de conformité de StarragTornos (disponible à l'adresse suivante : <https://starragtornos.com/en/services/procurement/>).

5.4. Si le fournisseur manque de manière fautive aux obligations découlant du présent article 5, StarragTornos est en droit - sous réserve d'autres prétentions - de se retirer du contrat ou de le résilier dans le cadre des dispositions légales.

#### **6. Délais et retards de livraison**

6.1. Les délais de livraison convenus sont contraignants. En cas de non-respect d'un délai de livraison, le fournisseur est réputé en retard de livraison sans qu'un rappel ne soit nécessaire. La réception de la livraison complète et exempte de défauts, la fourniture de la prestation complète et exempte de défauts ou, si cela a été convenu, la réception de la livraison ou de la prestation par StarragTornos au lieu de destination désigné font foi pour le respect de ces délais.

6.2. Une livraison anticipée nécessite l'accord écrit de StarragTornos et n'affecte pas le délai de paiement convenu.

6.3. Si le fournisseur se rend compte qu'un délai convenu ne pourra pas être respecté pour quelque raison que ce soit, il doit en informer StarragTornos sans délai par écrit en indiquant les motifs et la durée probable du retard.

6.4. Si le fournisseur dépasse la date de livraison convenue et se trouve de ce fait en retard, StarragTornos est en droit d'exiger une pénalité de retard égale à 1 % du montant total de la commande par semaine calendaire entamée, à concurrence d'un maximum de 10 % du montant total de la commande. StarragTornos se réserve le droit d'exiger la pénalité jusqu'au paiement final. Le droit de StarragTornos de faire valoir des demandes de dommages et intérêts pour retard de livraison reste réservé.

6.5. Après l'expiration infructueuse d'un délai supplémentaire raisonnable fixé par StarragTornos, StarragTornos est en droit, à sa discrétion, de demander des dommages et intérêts en lieu et place de la prestation ou de se procurer un produit de remplacement auprès d'un tiers, ou encore de déclarer la résiliation du contrat. Le droit à la livraison / prestation s'éteint dès que StarragTornos demande par écrit des dommages et intérêts en lieu et place de la prestation ou déclare la résiliation.

6.6. Les cas de force majeure, tels que les perturbations de l'exploitation non imputables aux parties, les grèves, les troubles, les mesures prises par les autorités et autres événements inévitables, tels que p. ex. guerre ou pandémies, exonèrent les parties de leurs obligations de prestation pour la durée de la perturbation et dans la mesure de ses effets. Les parties sont tenues, dans la mesure du raisonnable, de fournir sans délai les informations nécessaires et d'adapter de bonne foi leurs obligations aux nouvelles circonstances.

6.7. StarragTornos est en droit de résilier tout ou partie du contrat si, en raison du retard causé par un cas de force majeure, la livraison n'est plus exploitable chez StarragTornos d'un point de vue économique.

## **7. Prix, facturation et conditions de paiement**

- 7.1. Les prix convenus sont des prix fermes. Sauf accord contraire, le prix ferme inclut toutes les prestations et services annexes du fournisseur (p. ex. montage, installation) ainsi que les frais annexes (p. ex. emballage, transport, y compris les assurances, dédouanement). Les demandes ultérieures sont exclues. Sauf accord spécial entre les parties, les prix s'entendent DDP lieu de livraison (selon INCOTERMS 2020).
- 7.2. Les factures doivent être présentées en deux exemplaires immédiatement après la réception des marchandises ou la fourniture des prestations, conformément aux dispositions légales et aux spécifications de la commande. Elles doivent au moins mentionner le numéro de commande et d'autres données d'identification. Les factures non conformes ne sont réputées reçues par StarragTornos qu'à partir de leur rectification. Sauf accord contraire, les factures doivent être établies en francs suisses. Les factures en ligne sont autorisées après notification écrite.
- 7.3. Sauf accord contraire, le paiement s'effectue dans les 60 jours civils sans déduction. En l'absence de rappel écrit de la part du fournisseur, StarragTornos n'est pas réputé être en retard.
- 7.4. Le règlement d'une facture ne vaut pas renonciation à une réclamation concernant les marchandises facturées. En cas de livraison défectueuse ou incomplète, StarragTornos est en droit de retenir le paiement au prorata du montant concerné jusqu'à l'exécution en bonne et due forme.
- 7.5. En cas de versement d'acomptes, le fournisseur doit fournir une garantie appropriée sous la forme d'une garantie bancaire selon le modèle de StarragTornos.

## **8. Garantie et réclamations**

- 8.1. Le fournisseur garantit que la livraison est exempte de défauts, qu'elle est conforme à la commande et à ses spécifications, qu'elle est adaptée à l'usage auquel elle est destinée et qu'elle est conforme aux règles techniques reconnues les plus récentes ainsi qu'aux dispositions nationales et internationales applicables.
- 8.2. Sauf délais plus longs prévus par la loi ou le contrat, le délai de garantie est de deux ans.
- 8.3. Le délai de garantie commence à courir à la date de mise en service ou de réception finale de la livraison par StarragTornos. Si aucune réception n'est prévue, le délai commence à courir à partir de la date de livraison sans défaut au lieu de livraison.
- 8.4. En ce qui concerne StarragTornos, l'obligation de vérification se limite aux défauts visibles de l'extérieur lors du contrôle à l'entrée des marchandises ou - en cas de livraisons en quantités - qui apparaissent manifestement lors du contrôle de qualité par échantillonnage. Les défauts qui ne sont pas visibles de l'extérieur sont signalés au fournisseur dès qu'ils sont constatés. Dans tous les cas, l'obligation de réclamation de la part de StarragTornos est réputée satisfaite dans les délais si l'avis de défaut parvient au fournisseur dans un délai de 10 jours ouvrables.
- 8.5. Si le fournisseur ne remplit pas son obligation d'exécution ultérieure (réparation ou livraison de remplacement) dans le délai raisonnable fixé par StarragTornos, StarragTornos est en droit de faire éliminer lui-même le défaut aux frais du fournisseur et d'exiger de ce dernier le remboursement des frais engagés. Si l'exécution ultérieure ne peut être raisonnablement exigée pour des raisons d'urgence, StarragTornos dispose de ces droits même sans fixation d'un délai supplémentaire.
- 8.6. La prescription des droits de garantie est interrompue par suite de la réception de l'avis de défaut par le fournisseur. En cas de livraison de remplacement ou d'élimination des défauts, le délai de garantie recommence à courir pour les pièces concernées.

## **9. Assurance qualité, responsabilité du fait des produits**

- 9.1. Le fournisseur doit mettre en place une assurance qualité appropriée de par sa nature et son étendue, correspondant à l'état actuel de la technique, et en apporter la preuve à StarragTornos sur demande. Si cela est nécessaire pour StarragTornos, le fournisseur conclura un accord d'assurance qualité correspondant.
- 9.2. Le fournisseur s'engage à garantir l'assurance qualité permanente par des essais et des contrôles appropriés pendant la fabrication des pièces faisant l'objet de livraisons. Le fournisseur doit établir une documentation concernant les contrôles, conformément aux normes DIN-ISO 9001 à 9004. StarragTornos a le droit de s'assurer de la manière dont les essais et les contrôles sont effectués sur place, le cas échéant également chez les sous-traitants. Les frais nécessaires pour éliminer les défauts sont à la charge du fournisseur.
- 9.3. Si StarragTornos est poursuivi pour violation de dispositions légales, en particulier de dispositions en matière de sécurité, ou en raison d'une responsabilité du fait des produits en application du droit nationale ou d'un droit étranger, le fournisseur est tenu de tenir indemne StarragTornos et son client de toutes les prétentions si celles-ci sont dues à la livraison du fournisseur. Cette obligation comprend également les coûts d'une action de rappel préventive. StarragTornos informera le fournisseur, dans la mesure du possible et du raisonnable, des mesures de rappel et donnera au fournisseur la possibilité de prendre position.

9.4. Le fournisseur confirme qu'il est assuré de manière adéquate contre tous les risques liés à la responsabilité du fait des produits, y compris le risque de rappel. Il transmettra à StarragTornos, à sa première demande, une preuve écrite de la couverture d'assurance existante.

## **10. Responsabilité**

10.1. Le fournisseur est responsable de toute forme de violation du contrat conformément aux dispositions légales, sauf disposition contraire des présentes CGA.

10.2. Le fournisseur est responsable, dans le cadre des dispositions légales, de tous les dommages subis par StarragTornos, ses employés, ses sociétés affiliées et les clients de StarragTornos (dommages corporels, matériels et financiers), causés par la faute du fournisseur, de ses agents et de ses employés. En cas de doute, la charge de la preuve que le fournisseur et son employé ne sont pas responsables de l'événement à l'origine du dommage incombe exclusivement au fournisseur.

10.3. Le fournisseur est responsable de tous les dommages résultant du non-respect de l'obligation susmentionnée. Le fournisseur doit en outre tenir indemne StarragTornos de toute prétention de tiers qui en résulterait.

10.4. Les risques liés à la livraison, au montage et à la mise en service doivent être assurés par le fournisseur pour un montant d'au moins 1,5 million de francs suisses, ou de la valeur du contrat si celle-ci est supérieure, pour les dommages corporels, matériels et financiers. Le montant de la responsabilité n'en est pas affecté.

## **11. Droits des tiers**

11.1. Le fournisseur garantit que toutes les livraisons sont exemptes de droits de propriété intellectuelle de tiers et, en particulier, que la livraison et l'utilisation des objets de la livraison ne portent pas atteinte à des brevets, des droits d'auteur, des licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers.

11.2. Le fournisseur tiendra indemne StarragTornos et ses clients de toutes prétentions de tiers résultant d'éventuelles violations de droits de propriété intellectuelle et supportera également tous les frais engagés par StarragTornos à ce titre.

11.3. StarragTornos est en droit d'obtenir de l'ayant droit, aux frais du fournisseur, l'autorisation d'utiliser les objets de la livraison et les prestations concernées. Par ailleurs, en cas de vices juridiques, les droits de StarragTornos sont déterminés selon les dispositions légales. Le délai de prescription pour les droits liés aux vices juridiques est de 10 ans.

## **12. Moyens de production**

12.1. Les modèles et outils fabriqués par le fournisseur aux frais de StarragTornos deviennent la propriété de StarragTornos après paiement. Ils doivent être marqués par le fournisseur comme étant la propriété de StarragTornos, être traités et stockés avec soin et être assurés aux frais du fournisseur contre les catastrophes, telles que l'incendie, l'eau, le vol, la perte et autres dommages. La revente des pièces fabriquées selon ces modèles et outils est interdite sans l'autorisation écrite expresse de StarragTornos.

12.2. Les dessins, plans et esquisses que StarragTornos remet au fournisseur pour la fabrication des objets commandés restent la propriété de StarragTornos. Le fournisseur s'engage à les traiter avec soin, à ne pas les mettre à la disposition de tiers, à n'en faire des copies que dans le but d'exécuter la commande et à renvoyer tous les documents, y compris les copies, après l'exécution de la livraison. StarragTornos se réserve expressément les droits de propriété intellectuelle correspondants (droits d'auteur et autres droits).

## **13. Ordres de traitement**

13.1. Les matériaux et appareils mis à disposition par StarragTornos restent la propriété de StarragTornos. Dès prise en charge de ces objets, le risque de perte, de disparition ou de détérioration est transféré au fournisseur.

13.2. Les objets appartenant à StarragTornos doivent être identifiés comme tels et être stockés séparément. Le fournisseur doit informer StarragTornos sans délai de toute saisie imminente ou de toute autre atteinte à la propriété de StarragTornos par des tiers.

## **14. Dispositions finales**

14.1. Si certaines parties des présentes conditions générales d'achat devaient être juridiquement nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions nulles ou inapplicables sont réputées remplacées par des dispositions valables ou applicables se rapprochant le plus possible, d'un point de vue économique, du sens et de l'objectif de la disposition nulle ou inapplicable. Il en va de même pour les éventuelles dispositions lacunaires.

14.2. Le fournisseur n'est pas autorisé à faire exécuter le contrat ou des parties essentielles du contrat par des tiers sans l'accord écrit préalable de StarragTornos.

14.3. Le fournisseur n'est pas autorisé, sans l'accord écrit préalable de StarragTornos, à céder ses créances envers StarragTornos ou à les compenser avec d'autres créances.

**15. Lieu d'exécution, droit applicable et for juridique**

15.1. Le lieu d'exécution est le lieu de livraison désigné par StarragTornos au cas par cas.

15.2. Toutes les relations juridiques entre le fournisseur et StarragTornos sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne).

15.3. Le for juridique exclusif pour toutes les procédures découlant des relations juridiques réciproques ou en rapport avec celles-ci est le tribunal compétent du siège de StarragTornos Group SA (Rorschacherberg). StarragTornos est toutefois en droit d'engager une action contre le fournisseur au siège de ce dernier.